et Services sociaux

Québec

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	RESIDENCE SOREL-TRACY		
Statut	Privé conventionné	Nbre de lits perm. au permis	64
Établissement	RESIDENCE SOREL-TRACY INC.	Adresse	4025, RUE FRONTENAC
Région	Montérégie	Ville	Sorel-Tracy

Informations sur la visite

Date de la visite	27 février 2024
Nbre de résidents le jour de la visite	63

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes



S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions structurées sont 		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes



Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation fait la promotion		
des droits des résidents en		
informant le résident et ses		
proches de l'existence du comité		
des usagers et du commissaire aux		
plaintes et à la qualité des services.		
 Le comité des usagers a réalisé 		
une activité de promotion pour		
faire connaître son rôle, ses		
fonctions et les droits des		
résidents, au cours de la dernière		
année.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin 		
de donner leur point de vue sur la		
qualité de leur milieu de vie.		
 Un mécanisme structuré est mis 		
en place annuellement pour		
évaluer le degré de satisfaction des		
résidents et de leurs proches.		

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches:

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élémentis) non conformata	Posommondation(s)
., .,	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de	Des activités d'information	S'assurer de développer les connaissances des
sensibilisation sont offertes en lien	ou de sensibilisation afin de	différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin
avec les troubles neurocognitifs	favoriser la bientraitance et	d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.
majeurs et les soins palliatifs et de	contrer la maltraitance ne	
fin de vie.	sont pas offertes sur une	
	base régulière aux résidents	
Le personnel connait l'obligation	et à leurs proches.	
de signaler lors d'une situation de		
maltraitance.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le personnel répond 		
promptement aux besoins et		
demandes du résident.		
 Le personnel présente une 		
approche chaleureuse et courtoise		
lorsqu'il intervient auprès du		
résident.		
• Le personnel respecte l'intimité		
du résident.		

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	 Le formulaire Histoire de vie n'est pas complété pour l'ensemble des résidents. La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée. 	2. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner et s'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour le résident selon le délai prévu à la procédure de l'établissement.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie. 		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents reçoivent certains soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins spécifiques au niveau : du maintien de leurs capacités fonctionnelles. du respect de leurs préférences quant aux heures de lever et de coucher. de l'attention accordée à leur tenue vestimentaire et à leur apparence soignée. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible. 	Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau: des soins d'hygiène. des stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence, car certains plans de travail des PAB n'incluent pas de telles stratégies.	3. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins.

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.

Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 L'ambiance, lors du repas, favorise le plaisir de manger. La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, moins de vingt minutes avant le début de l'activité. 		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.	 Certains membres du personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents. 	4. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le rythme du résident est		
respecté.		
Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
 Le personnel est attentif aux 		
besoins de l'ensemble des		
résidents.		

Milieu de vie



Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	• Le comité milieu de vie n'est pas suffisamment représentatif des différents acteurs impliqués auprès des résidents.	5. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les lieux sont aménagés afin de répondre aux besoins des résidents et des proches. Les lieux sont propres. 	 Certains stimuli auditifs ne sont pas contrôlés dans le milieu de vie. Les lieux ne sont pas bien entretenus (désuétude de la peinture). 	S'assurer d'offrir une quiétude des lieux et de l'entretien de ceux-ci afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Le milieu de vie manque d'animation et les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.	7. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé et d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des bénévoles sont engagés envers les résidents. 	 Différents partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière. 	8. S'assurer que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.